

24 JAN 2017



L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

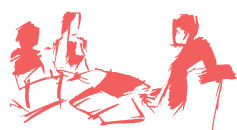
Rapport de diagnostic préparé
par France Stratégie et la Dares
en concertation avec les membres
du groupe de travail composé
des représentants de huit organisations
patronales et syndicales ainsi que
de quatre organisations de jeunesse

DOSSIER DE PRÉSENTATION

LA DÉMARCHE

27 septembre 2016

Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social a lancé la concertation en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes.



Un groupe de travail a été mis en place

Six réunions, entre octobre et décembre 2016, des représentants des organisations patronales (MEDEF, CPME, U2P) et syndicales (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC) ainsi que de quatre organisations de jeunesse (FAGE, JOC, MRJC, UNEF).



Objectif ?

Poser un diagnostic partagé sur les difficultés rencontrées dans l'accès à un premier emploi durable et de qualité et réfléchir sur les dispositifs paritaires qui peuvent être mobilisés pour répondre aux difficultés des jeunes face à leur premier emploi.



Plusieurs axes de travail :

- La spécificité des jeunes sur le marché du travail
- L'hétérogénéité des situations en fonction des classes d'âge
- Les difficultés d'insertion qui proviennent du fonctionnement du marché du travail et celles qui renvoient à des facteurs externes
- Le bilan des dispositifs favorisant l'insertion professionnelle des jeunes

24 janvier 2017

France Stratégie et la DARES remettent leur rapport à Myriam El Khomri, la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.



LES JEUNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL : UNE SITUATION DÉGRADÉE

En France, les jeunes ont vu leur taux de chômage être multiplié par 3,5 en 40 ans

Le taux de chômage des jeunes est élevé dans tous les pays européens et particulièrement en France où il atteint 24 %. Le taux d'activité est également faible : il est de 4,5 points inférieur à la moyenne européenne en 2015.

Le faible taux d'activité des jeunes s'explique notamment par deux phénomènes :

Ils sont majoritairement en études et donc faiblement actifs.

Près de 50 % des 18-24 ans sont en études
17 % sont salariés en CDI
13 % sont au chômage

Peu d'entre eux cumulent études et emploi

Seulement 15 % des jeunes cumulent études et emploi, même si on constate une augmentation depuis les années 2000. 50 % de ce cumul recouvre l'apprentissage.

Le cumul études-emploi semble avoir des effets ambivalents. Il permet une meilleure insertion professionnelle à l'issue des études mais il augmente aussi le risque d'échec universitaire.



En France, 13,8 % des 20-24 ans sont au chômage contre 11,7 % en moyenne en Europe (UE28).

La part des jeunes au chômage est plus pertinente que le taux de chômage. L'indicateur est le plus élevé pour les 20-24 ans et le plus faible pour les moins de 20 ans en raison de leur forte inactivité.

15 % des 15-29 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation.

Contrairement à d'autres pays de l'Union européenne, le taux de NEET n'a pas baissé depuis 2013 en France et il reste élevé, notamment chez les plus âgés.

Une transition des études vers l'emploi marquée par un chômage élevé.

Le sur-chômage des jeunes, élevé au moment de leur entrée sur le marché du travail, persiste encore plus d'une dizaine d'années après leur entrée sur le marché du travail.

Des situations hétérogènes

En France, les jeunes ne sont pas tous dans la même situation face à l'emploi.

Le taux de chômage des jeunes non diplômés est près de 3 fois plus élevé que celui des jeunes diplômés du supérieur.

Plus que l'âge, la qualification joue un rôle déterminant dans l'insertion professionnelle. La surexposition des moins qualifiés au chômage s'est renforcée avec la crise.

Les non-diplômés mettent en moyenne 1 an pour accéder à leur premier emploi à durée indéterminée contre 3,3 mois pour les diplômés du supérieur.

7 ans après leur sortie de formation initiale en 2004.
1/3 des jeunes s'est stabilisé rapidement dans un emploi à durée indéterminée ;
1/3 est parvenu à un emploi stable après un parcours plus difficile marqué par des allers-retours entre emploi à durée déterminée et de courtes périodes de chômage ;
1/3 a connu une insertion longue et précaire avec de longues périodes de chômage voire un décrochage de l'emploi.

La spécialité de formation a une influence centrale sur la qualité de l'insertion.

Dans le secondaire, c'est la filière industrielle qui fournit un avantage sur les filières tertiaires et générales tandis que dans le supérieur, ce sont les formations de la santé et du social qui offrent les meilleures conditions d'insertion. À l'université, les diplômés des formations scientifiques ont des trajectoires plus favorables que leurs homologues en lettres ou en sciences humaines, surtout au niveau bac+3 ou bac+4.

L'apprentissage accélère l'insertion dans l'emploi des jeunes.

L'apprentissage s'est beaucoup développé depuis 25 ans, notamment dans le supérieur. L'apprentissage favorise l'insertion dans l'emploi, davantage encore dans le cas des moins diplômés. Pour un même diplôme de CAP BEP, les apprentis du secondaire connaissent un taux d'accès durable à l'emploi près de 20 points supérieurs à ceux l'ayant obtenu par voie scolaire. Les ruptures de contrat d'apprentissage restent cependant élevées.

Une partie des jeunes subit des discriminations dans l'accès à l'emploi.

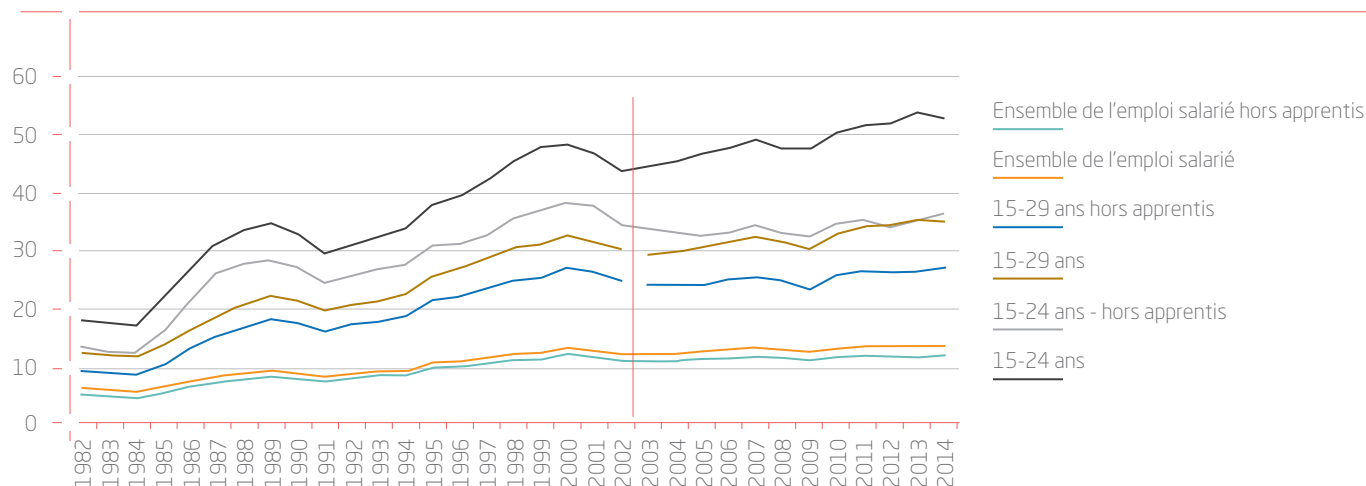
Les jeunes issus de l'immigration cumulent les difficultés. Ils ont un risque nettement plus élevé de chômage. Parmi les moins de 30 ans, pour les jeunes descendants d'immigrés africains, ce risque est multiplié par 1,9 par rapport à un jeune sans ascendance migratoire, une fois neutralisés les effets liés à l'âge, au diplôme, à l'origine sociale ou au lieu de résidence. Le lieu de résidence est également un facteur de discriminations.

Une partie des difficultés d'insertion professionnelle liée au fonctionnement du marché du travail

35 % des 15-29 ans ont un contrat temporaire (CDD, intérim, apprentissage).

L'usage des contrats temporaires s'est accru, surtout pour les jeunes. Leur trajectoires d'insertion dans emploi sont marquées par davantage de transitions, notamment avec passages par le chômage. Et les contrats courts semblent moins jouer un rôle de tremplin vers l'emploi stable.

Part des contrats temporaires (CDD, intérim, apprentissage) dans l'emploi salarié depuis 1982 (en %)



Note : de 1982 à 2002, la part des contrats temporaires est évaluée pour les 15-29 ans lors du mois auquel a lieu l'enquête annuelle (généralement le mois de mars) ; à compter de 2003, cette part est évaluée en moyenne sur l'année. Il en résulte une rupture de série en 2003. Actifs occupés au sens du BIT en emploi salarié ; contrat temporaire = intérim, CDD (y compris apprentis, saisonniers, contrats aidés en CDD, contractuels de la fonction publique)
Champ : population des ménages de France métropolitaine
Sources : Insee, enquêtes Emploi annuelles jusqu'en 2002, enquête Emploi en continu depuis

Le coût du travail d'un jeune est plus élevé en France mais de nombreux allègements existent.

Le salaire minimum français n'est pas différencié pour les jeunes (hormis pour les contrats en alternance). Aussi, le coût du travail d'un jeune apparaît élevé en France relativement à d'autres pays. Cependant, 82 % des postes occupés par les 18-24 ans font l'objet d'allègements de cotisations patronales.

Des problèmes d'appariement entre offre et demande de travail.

45 % des jeunes débutants n'ont pas été formés pour le métier qu'ils occupent. Même si le diplôme reste un critère central de recrutement, les entreprises cherchent aujourd'hui de nouvelles compétences difficiles à repérer et le diplôme semble agir comme un signal de détention de ces compétences.

Les compétences et qualités attendues par les recruteurs

En %

Motivation, disponibilité

45

Relationnel, présentation

45

Polyvalence, capacité d'adaptation

64

Formation

60

Expérience

46

Sources : Enquête complémentaire BMO 2016, Pôle emploi, BVA et Crédoc.

Des difficultés en partie liées à des facteurs externes au marché du travail

10 % des jeunes de 16 à 29 ans ne maîtrisent pas les compétences de base.

Les jeunes peu ou pas diplômés sont plus souvent dans une situation préoccupante : 43 % de ceux qui n'ont pas dépassé le collège et 27 % de ceux qui ont un niveau CAP ou BEP sont en difficulté de lecture.

Au moins 10 % des jeunes de 16 à 29 ans rencontrent des freins périphériques à l'emploi.

Les freins périphériques à l'emploi sont nombreux et substantiels : la capacité de mobilité (transports et résidence), la maîtrise du numérique, l'état de santé dont la santé psychique, l'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle, les difficultés financières, le logement, les défauts de couverture sociale, l'isolement et l'absence de soutien familial (moral et matériel). Ils se concentrent notamment sur les jeunes privés ou disposant de peu de soutien familial ou les jeunes sur certains territoires.



À diplôme égal, les taux d'emploi des jeunes sans permis sont inférieurs aux taux d'emploi des jeunes avec permis.

L'accès à l'automobile est très dépendant du soutien des familles : 84 % des jeunes possesseurs du permis et 64 % d'un véhicule âgés de 18 à 24 ans ont bénéficié d'un financement familial.



Des écarts persistants d'opportunités d'emploi entre territoires.

Il existe un rapport de 1 à 4 entre la zone d'emploi où le taux de chômage est le plus faible et celle où il est le plus élevé. 40 % des jeunes changent de zone d'emploi durant leurs débuts de vie active. L'offre résidentielle, inadaptée aux besoins des jeunes, est un frein majeur à leur mobilité.



Une partie des jeunes maîtrise mal les outils numériques et n'est pas équipée.

Les jeunes suivis en mission locale ont un taux d'équipement inférieur d'environ 10 points à celui des jeunes de 18-24 ans. Leurs compétences numériques ne sont pas adaptées à l'insertion professionnelle avec un usage limité de l'e-mail, de la bureautique et des services utiles en ligne.



Les jeunes suivis en missions locales ont un moins bon état de santé.

Un tiers des jeunes suivis en missions locales déclare un mauvais état de santé psychique, contre environ 15 % des jeunes en études ou actifs. 20 % des jeunes demandeurs d'emploi de 16 à 29 ans n'ont pas de couverture santé complémentaire.



Des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.

13 % des jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation déclarent être inactifs en raison de responsabilités familiales.



Un manque de ressources financières qui nuit aux démarches d'insertion.

En 2014, le taux de pauvreté monétaire (seuil à 60 %) était pour les 18-29 ans de 18,3 % pour les hommes et de 21,2 % pour les femmes, contre 13,4 % et 14,7 % en population générale.



Des conditions de logement plus souvent précaires.

Les jeunes ont plus fréquemment des difficultés pour payer leur loyer. Ils sont surreprésentés parmi les personnes accueillies en services d'hébergement.



L'isolement comme frein à l'emploi.

Les jeunes placés dans leur enfance ou en rupture familiale sont plus exposés à des difficultés.

Un non-recours à l'offre d'insertion sociale et professionnelle.

4 % des jeunes étaient ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET), ni repérés, ni accompagnés en 2012, dont une majorité de 25 à 29 ans (« jeunes invisibles », estimation antérieure au plan de lutte contre le décrochage scolaire et à la Garantie Jeunes).

La notion de « droits sociaux » parle peu aux jeunes, ils peuvent se décourager face à certaines démarches. Ils manquent également d'information sur les missions locales.

Un bilan des dispositifs favorisant l'insertion professionnelle des jeunes

Les missions locales voient un renforcement de leur place dans l'accompagnement vers l'emploi et vers la formation des jeunes.

570 000 jeunes de 16 à 25 ans étaient accompagnés en missions locales en 2015.

70 % des jeunes non diplômés sortis du système scolaire en 2015 ont eu au moins un entretien avec une mission locale au cours des trois premières années d'activité.

Depuis 2005, les missions locales ont été inscrites au sein du Service Public de l'Emploi.

Une complexité et une instabilité des dispositifs qui engendrent des difficultés sur le terrain.

Les acteurs de terrain déplorent la complexité des dispositifs d'aide à l'emploi des jeunes (emplois aidés, accompagnement) liée au fait qu'il n'existe pas un échelon clair et légitime de coordination. Les programmes peuvent même mutuellement se concurrencer.

Les emplois aidés constituent un mode d'insertion important pour les jeunes : en 2014, 27 % des jeunes en bénéficiaient. Leur réglementation présente cependant une complexité et une instabilité préjudiciable à leur pleine utilisation par les entreprises, et en particulier par les plus petites.

Un renforcement de la capacité des jeunes à se former

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Compte personnel d'activité (CPA) intègre le Compte personnel de formation (CPF) et le Compte d'engagement citoyen. Les jeunes décrocheurs bénéficient d'un droit à un abondement supplémentaire de la part de la région afin de compléter leurs heures acquises au titre du CPF s'ils s'engagent dans un parcours de formation qualifiante de premier niveau.

Une individualisation croissante de l'accompagnement

L'Accord national interprofessionnel (ANI) jeunes de 2011 met l'accent sur l'accompagnement renforcé des jeunes, avec des résultats positifs en termes d'insertion dans l'emploi. La Garantie Jeunes, dispositif expérimental qui vient d'être évalué, repose sur un accompagnement intensifié du jeune, avec une stratégie de médiation active à l'égard des entreprises.

L'usage du numérique

Pôle Emploi a développé l'Emploi Store, une banque de services en ligne, susceptibles de répondre particulièrement aux besoins des jeunes et à leurs goûts, d'activer leur recherche et d'élargir leurs horizons. Des applications de tests de compétence, d'analyse de la personnalité, de formations en ligne, d'entretiens virtuels y sont désormais disponibles.

L'accompagnement collectif

Par ailleurs, Pôle Emploi promeut une dimension collective dès lors qu'elle est possible à organiser. Par exemple, des clubs intensifs de recherche d'emploi ont été mis en place entre mars 2013 et juin 2014 pour des jeunes issus des quartiers de la politique de la ville.

Les relations aux entreprises

Les missions locales se sont rapprochées des entreprises, elles ont créé des « équipes emploi » composées de conseillers dédiés dont l'objectif est de construire et d'entretenir un réseau d'entreprises pour susciter et recevoir systématiquement les offres d'emploi ou pour permettre de placer en période d'immersion les jeunes accompagnés. Cette fonction de veille et de prospection est encore à renforcer.

Les innovations récentes et enjeux futurs dans les pratiques d'accompagnement.

TÉLÉCHARGEZ LE RAPPORT
L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES
SUR STRATEGIE.GOUV.FR



www.strategie.gouv.fr



FranceStrategie



@Strategie_Gouv

Contacts presse :
Jean-Michel Roullé,
directeur du service Édition-Communication-Événements
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr
01 42 75 61 37 - 06 46 55 38 38

Joris Aubrespin, chargé des relations presse
joris.aubrespin@strategie.gouv.fr
01 42 75 60 27 - 06 20 78 57 18



FRANCE STRATÉGIE

France Stratégie est un organisme de concertation et de réflexion. Son rôle est de proposer une vision stratégique pour la France, en expertisant les grands choix qui s'offrent au pays. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec tous les acteurs pour enrichir l'analyse ; proposer des recommandations au gouvernement. France Stratégie joue la carte de la transversalité, en animant un réseau de huit organismes aux compétences spécialisées.